



LE CHINOIS



OPTION FACULTATIVE DE LA SECONDE À LA TERMINALE



On bouscule les clichés sur les difficultés de la langue : pour le chinois, pas de conjugaison ; pas d'accord entre les mots ; les structures sont plus simples et régulières que le français.

Les universités françaises proposent

- Une Licence Littérature, Langue et Civilisation Étrangère (LLCE), la spécialité chinoise, favorisant les meilleures connaissances sur la langue-même et ses tournures ainsi que les coutumes chinoises,
- Une Licence Langues Étrangères Appliquées (LEA), dont la spécialité anglais-chinois focalisée surtout sur l'aspect commercial grâce à l'enseignement qui privilégie les échanges internationaux.



Un atout professionnel :

- Le commerce et le e-commerce
- Le tourisme chinois
- Les nouvelles technologies (tablettes, ordinateurs, smartphones, etc...)